

Les caisses locales choisissent l'indépendance pour Arkéa à 94.5 %

Brest, le 18 avril 2018 – A l'issue du processus de consultation engagé par les caisses locales du groupe Arkéa et de la tenue des conseils d'administration des fédérations, le groupe Arkéa officialise aujourd'hui les résultats des votes des 307 caisses locales qui se sont exprimées. 94.5 % des caisses locales se sont prononcées en faveur de l'indépendance pour Arkéa qui deviendra ainsi un groupe territorial coopératif et mutualiste indépendant. Ce vote historique et fondateur, qui engage l'ensemble des parties prenantes, acte de façon définitive le départ du groupe Arkéa de l'ensemble Crédit Mutuel.

Commentant ces résultats, Jean-Pierre Denis, Président du groupe Arkéa et du Crédit Mutuel de Bretagne, a déclaré : « Ce vote est historique et son résultat incontestable, sur le fond et sur la forme. Les administrateurs des caisses locales ont fait un choix fort et clair en faveur de l'indépendance du groupe Arkéa, en faveur de la liberté et de l'action. Ce choix permettra au groupe Arkéa de poursuivre son développement, d'afficher des performances économiques toujours plus solides et de garder la confiance de ses 4,2 millions de sociétaires et clients. L'indépendance est désormais actée et donnera au groupe Arkéa la possibilité de réaffirmer ce qu'il est, un groupe coopératif et mutualiste. Cet ADN est au cœur de notre modèle et de notre stratégie et le restera. Nous portons un projet de banque territoriale qui s'appuie sur des centres de décision en région, qui investit dans ses territoires et garantit une dynamique locale portée par l'emploi et le financement des acteurs économiques. »

Christian Touzalin, Président du Crédit Mutuel du Sud-Ouest, ajoute : « *Je me félicite que le projet d'indépendance du groupe Arkéa ait rallié une très large majorité des votes des conseils d'administration des caisses locales du Sud-Ouest. C'est un vote de conviction, un vote de confiance. Un vote de conviction car les valeurs de la coopération et du mutualisme ont conservé toute leur modernité. C'est aussi un vote de confiance, celle en un groupe bancaire qui, au cœur des régions, en Nouvelle-Aquitaine et ailleurs, a su construire un développement rentable et pérenne. C'est en restant maîtres de nos décisions, en conservant cette relation de proximité, que nous continuerons à servir au mieux nos sociétaires et clients* ».

Un vote libre et éclairé

Les caisses locales qui, dans une organisation coopérative et mutualiste sont les seules habilitées à décider de l'avenir de leur groupe, ont ainsi été conviées à s'exprimer librement sur le projet d'indépendance du groupe Arkéa.

Le vote s'est déroulé du 23 mars au 14 avril 2018. La phase d'information préalable et les nombreux débats contradictoires ont permis d'éclairer le projet et à toutes les parties de faire connaître leurs

arguments et leurs positions. Un dossier complet et détaillé avait été adressé en amont du vote aux administrateurs des caisses locales de Bretagne et du Sud-Ouest. Les votes se sont déroulés sans le moindre incident et dans le strict respect des règles statutaires des caisses locales.

Une mobilisation des administrateurs sans précédent

Avec un taux de participation de 92 %, largement supérieur au quorum, ce sont 2 876 administrateurs du groupe Arkéa qui se sont mobilisés massivement, témoignant ainsi de l'importance de l'enjeu de ce vote. Cette mobilisation particulièrement forte en Bretagne et dans le Sud-Ouest, a également été engagée par certaines caisses du Massif Central, alors même que la CNCM avait menacé de sanctions disciplinaires les caisses qui choisiraient d'organiser un vote.

Le « oui » à l'indépendance l'emporte à 94.5 %

Les caisses locales se sont prononcées à une très forte majorité pour l'indépendance du groupe Arkéa. Le « oui » l'emporte à 94.5 %. En Bretagne, l'indépendance rallie 97.7 %, soit 216 caisses locales. Dans le Sud-Ouest, 85 % des conseils d'administration, soit 68 caisses locales, ont voté pour le projet d'indépendance. Dans le réseau du Massif Central, les six caisses (Rodez, Montferrand, Saint Affrique, Millau, Cébazat, Yzeure), qui ont participé à la consultation, ont toutes approuvé le projet*.

Le groupe Arkéa va désormais engager la mise en œuvre opérationnelle de son indépendance, en finalisant un schéma juridique qui sera partagé avec les superviseurs et lui permettant de conserver son statut de banque coopérative et mutualiste. Le groupe choisira en concertation avec les administrateurs une nouvelle marque pour ses réseaux de distribution. Cette marque traduira le caractère coopératif, mutualiste et territorial qui constitue l'ADN du groupe.

** Le Conseil d'administration de la fédération du CMMC s'est opposé, de façon unilatérale, au principe d'une consultation des conseils d'administration des caisses locales de son périmètre.*

A propos du Crédit Mutuel Arkéa

Le Crédit Mutuel Arkéa est composé des fédérations du Crédit Mutuel de Bretagne, du Sud-Ouest et Massif Central, ainsi que d'une trentaine de filiales spécialisées (Fortuneo, Monext, Arkéa Banque Entreprises et Institutionnels, Arkéa Investment Services, Suravenir...). Avec quelque 10 000 salariés, 3 500 administrateurs, 4,2 millions de sociétaires et clients dans la bancassurance et plus de 128 milliards d'euros de total de bilan, le Crédit Mutuel Arkéa se classe parmi les tout premiers établissements bancaires ayant leur siège en région. Plus d'informations sur www.arkea.com / [@cmarkea](https://twitter.com/cmarkea)